



Corrosion sur conduite de gaz

Par **homesitter**, le **11/03/2012** à **21:33**

Bonjour,

Syndic benevole d un lotissement de 41 lots de petits pavillons charge de gerer les parties communes (espaces verts et reseau tele) en particulier nous avons un soucis assez grave avec les conduites de gaz du lotissement en cuivre entre compteur et chaudiere.
ces conduites sont corrodées serieusement par la presence d eau dans les gaines de protection.

depuis quelques mois 6 conduites de gaz se sont perces.
5 avec infiltration d eau dans les tuyaux detecte par coupure du gaz
1 la derniere avec une fuite detecte par odeur de gaz sur la route

etant toujours sous garantie decennale (pour quelques mois)
les declarations ont ete faites et pour le moment 5 ont ete dedommages des frais de reparations.
la derniere etant en cours de traitement par l assurance

comme apres controle toutes les gaines du lotissement sont remplies d eau et les departs de tuyau montrent que ceux ci subisse le meme traitement de corrosion que ceux qui ont perces

Ayant un contrat d assurance groupée pour tout le lotissement ma demande a l assurance est de generaliser le dommage a tout le lotissement, car il s agit de gaz et vu l etat des derniers tuyaux qui ont ete extrait pour etre remplaces nous allons vers une catastrophe.

j ai donc effectue une declaration au nom de l association syndicale du lotissement (en AR) en demandant le remplacement de toutes les conduites du lotissement

refus pour 2 motifs

1 individualisation de probleme par lots et attente qu'il y ait dommage avérés.

2 il s'agit d'éléments dissociables donc soumis à l'assurance biennale de fonctionnement et non décennale.

Quand il s'agit de gaz et de ces dangers sur quel point peut-on agir rapidement pour obliger l'assurance à prendre ce sinistre sous garantie décennale pour tout le lotissement.

merci de votre réponse.